



FIAR: LE FOND D'INVESTISSEMENT ALTERNATIF RÉSERVÉ



CHAMPS D'ACTION

- Le Fonds d'Investissement Alternatif Réserve, ou «**FIAR**» est né d'une volonté du Grand Duché de proposer un nouveau véhicule combinant les avantages classiques des fonds d'investissement alternatifs (notamment du Fonds d'Investissement Spécialisé) à la souplesse et la réactivité d'une entité non régulée.
- Le FIAR n'est pas soumis à la supervision de la CSSF et n'a **pas besoin d'un agrément préalable** à sa mise en place permettant ainsi une implémentation plus rapide répondant aux exigences de certains investisseurs.
- Toutefois, une **supervision indirecte** existe dans la mesure où le FIAR doit désigner un **AIFM** autorisé afin d'assurer la gestion, cet AIFM devant être établi au Luxembourg ou dans un Etat membre de l'UE.
- Un FIAR peut être constitué sous forme de SA, Sarl, SCA ou SCSp, avec un capital fixe ou variable, ou encore sous forme de FCP. Le capital minimum est de 1,25 M€.
- Le FIAR peut également comporter plusieurs compartiments.



SPÉCIFICITÉS

- Par défaut, le FIAR est soumis aux mêmes règles que celles applicables aux **FIS**. Ainsi, le FIAR peut investir dans tout type d'actifs sous réserve de respecter un ratio de diversification de 30%.
- Il est exempté de l'Impôt Commercial Communal, de l'Impôt sur le Revenu des Collectivités et de l'Impôt Fortune. En contrepartie, le FIAR est redevable d'une taxe d'abonnement annuelle de 0,01% du montant de sa VNI.
- Si le FIAR investit **exclusivement** dans des investissements à **capital risque** il peut opter pour un régime fiscal spécial identique à celui applicable aux **SICAR**.

Ainsi, le FIAR sera un véhicule pleinement taxable (bénéficiant ainsi des conventions de non double imposition) mais sera exempté d'impôt sur les revenus de participations.



EXPERTISES

- > **Nécessité d'étudier l'impact des directives européennes** (i.e. DAC 6 et ATAD3) sur les organigrammes complexes de sociétés. **La compliance fiscale et la substance** des véhicules utilisés sont au centre de nos réflexions.
- > Ce type de structure est par nature destinée à une pluralité d'investisseurs, mais peut également être adapté pour la gestion d'un patrimoine familial, on parlera alors d'un **fonds d'investissement dédié**.
- > En fonction du pays de résidence des **bénéficiaires effectifs**, le traitement fiscal peut être différent.
- > Le Luxembourg dispose d'une grande diversité de structures diverses permettant de couvrir l'ensemble des demandes et besoins d'une clientèle internationale. Ces structures peuvent être regroupées en trois grandes catégories :
 - Régulées (FIS, SICAR)
 - Supervisées (RAIF)
 - Non régulées (SCSp, SOPARFI, SPF)

LE RÉSEAU INTERNATIONAL WEALTH PLANNING D'EDMOND DE ROTHSCHILD EST À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.

Le présent document est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Rédaction achevée au 31 mars 2023.

Il n'est pas de nature contractuelle et vous est remis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une consultation juridique, fiscale ou comptable personnalisée. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre de produits ou de services financiers ou une recommandation d'acheter ou de vendre un instrument financier ou de souscrire à un service financier. Les informations qu'il contient n'ont pas été examinées à l'aune de votre situation personnelle ou de vos objectifs ou besoins spécifiques. Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers indépendants. Le présent document s'appuie sur des informations provenant de sources ou de documents externes jugés fiables. Le groupe Edmond de Rothschild s'efforce de veiller à ce que les informations qu'il contient soient exactes, complètes et d'actualité mais ne peut fournir aucune garantie quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude. Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur et de rendement. En aucun cas, la responsabilité d'une entité du groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document. A défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent document sont celles du groupe Edmond de Rothschild. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par le groupe Edmond de Rothschild et les personnes à qui il est délivré. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de ce document et de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild. Copyright © groupe Edmond de Rothschild - Tous droits réservés